



La journée de commémoration du centenaire de la fondation de l'UNC est derrière nous. A l'issue de cet événement qui, de l'avis de tous, a été une parfaite réussite, les salariés du siège national particulièrement investis dans la préparation, l'organisation et le déroulement de ce moment fort, sont extrêmement sensibles aux nombreux messages de reconnaissance et de félicitations dont ils ont fait l'objet ! Merci.

Dans cet *UNC INFOS*, retour sur les différents scrutins qui ont eu lieu lors de l'assemblée générale statutaire, quelques conseils de fonctionnement interne et des informations plus générales.

Philippe Schmitt
Directeur administratif du siège national

ACTUALITES : ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

A l'occasion de l'assemblée générale statutaire, qui s'est déroulée le vendredi 11 mai de 14h00 à 17h00 au cercle national des Armées à Paris, et conformément aux statuts en vigueur, il a été procédé aux consultations suivantes :

→ Rapport moral et d'activités 2017 :

AG/2018		
Inscrits	243	
Votants	227	
Nuls	4	
Exprimés	223	A/G 2017
Oui	223	239
Non	/	2

→ Rapport financier 2017 :

AG/2018		
Inscrits	243	
Votants	220	
Nuls	15	
Exprimés	205	AG/2017
Oui	176	237
Non	29	0

Le rapport moral et d'activités 2017 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Le rapport financier 2017 est approuvé à 85% des suffrages exprimés !

→ Projet de budget 2018 rectifié :

AG/2018	
Inscrits	243
Votants	220
Nuls	15
Exprimés	205
Oui	176
Non	29

→ Budget prévisionnel 2019 :

AG/2018	
Inscrits	243
Votants	220
Nuls	15
Exprimés	205
Oui	176
Non	29

Le projet de budget 2018 a dû subir quelques rectifications suite à de nouvelles données. C'est ce budget rectifié, qui était soumis au vote de l'AGS. Celle-ci l'a validé à 86%, comme le budget prévisionnel 2019. La motion de législation et la déclaration d'action civique sont adoptées, comme chaque année, à une très forte majorité.

→ Motion de législation :

AG/2018		
Inscrits	243	
Votants	221	
Nuls	8	
Exprimés	213	A/G 2017
Oui	204	237
Non	9	2

→ Déclaration d'action civique :

AG/2018		
Inscrits	243	
Votants	221	
Nuls	10	
Exprimés	211	A/G 2017
Oui	203	236
Non	8	5

→ Renouvellement du 3^e tiers du conseil d'administration national

1^{er} collège

Membres proposés par le conseil d'administration national

AG/2018	
Inscrits	243
Votants	217
Nuls	2
Exprimés	215
Loukie Lis <i>UNC 57</i>	182 élue
Alain Burgaud <i>UNC 85</i>	172 élu
Hervé Longuet <i>UNC 78</i>	172 élu
Michel Richaud <i>UNC 13</i>	153 élu

1^{er} collège :

Les deux candidats sortants, Loukie Lis (VAC) et Michel Richaud (OPEX), sont reconduits. Alain Burgaud (OPEX) siégeait auparavant au 2^e collège. Hervé Longuet (OPEX) fait son entrée au CA.

2^e collège :

Les deux candidats sortants, Anne-Marie Heitzler (OG) et Etienne Haffner (AFN) sont réélus. Joël Le Cloitre (OPEX), qui siégeait au 1^{er} collège, est élu au second collège. Trois nouveaux entrants cette année : Michel Cottignies (OPEX), Gregory Dupuy (OPEX), Jean-Pierre Fauck (AFN).

2^e collège

Membres proposés par les associations ou fédérations départementales

AG/2018	
Inscrits	243
Votants	221
Nuls	4
Exprimés	217
Anne-Marie Heitzler <i>UNC 13</i>	154 élue
Etienne Haffner <i>UNC 68</i>	144 élu
Joël Le Cloitre <i>UNC 33</i>	141 élu
Michel Cottignies <i>UNC 34</i>	138 élu
Grégory Dupuy <i>UNC 74</i>	129 élu
Jean-Pierre Fauck <i>UNC 59</i>	127 élu
Marcel Baron <i>UNC 35</i>	123
Charles Kranzer <i>UNC 65</i>	117
Jacques Le Bigot <i>UNC 13</i>	51

FONCTIONNEMENT INTERNE

→ CONGRES 2019 A SAINT-MALO



Les dates du congrès national 2019 étaient fixées dès 2016 aux 24, 25 et 26 mai 2019. Fin avril, la date des prochaines élections européennes était officiellement arrêtée au 26 mai ... remettant en cause la participation des services de la mairie de Saint-Malo, la venue des autorités civiles et militaires, etc. En conséquence, le congrès 2019 aura toujours bien lieu à Saint-Malo, mais il est reporté aux **vendredi 21 juin, samedi 22 juin et dimanche 23 juin 2019 !**

➡ **PRESIDENT D'HONNEUR**

Nos statuts actuels permettent d'accorder la distinction de « président d'honneur » à une éminente personnalité extérieure à l'UNC, mais qui œuvre ou a œuvré à son rayonnement. Certaines associations locales et départementales distinguent ainsi des personnalités politiques (parlementaires, conseillers départementaux, maires) ou des autorités militaires (généraux, chefs de corps, commandants de base, etc.) Profitant du rayonnement de ces personnalités, cette démarche contribue à mieux faire connaître et reconnaître l'UNC et participe indirectement au recrutement ...

Rappel : un président d'honneur n'est pas membre actif de l'UNC, il ne participe pas aux réunions. Il est seulement invité aux grandes manifestations et tenu informé du fonctionnement de l'association.

Sur proposition du conseil d'administration, c'est l'assemblée générale qui accorde le titre de président d'honneur. Ce titre peut être retiré sur décision prise à la majorité des membres du conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale.

➡ **HALTE AUX MYTHOS !**



Pseudo anciens combattants bardés de décorations fantaisistes, individus arborant un béret rouge sans avoir jamais sautés en parachute, faux titulaires d'ordre nationaux, il n'est pas de semaine sans que le siège national soit saisi de cas repérés par des adhérents vigilants. Il importe de démasquer nous-mêmes ces mythomanes avant qu'ils ne le soient par d'autres, concourant ainsi à nuire à la crédibilité et à l'image de l'UNC !

➤ **Quelques indices :** médailles épinglées dans un mauvais ordre ou au mauvais endroit ; insignes incohérents ; coiffures inadaptées, etc.

➤ **Rappel :** le port illégal d'une décoration française ou étrangère est sanctionné par le code pénal d'une peine pouvant atteindre un an d'emprisonnement et 15 000 euros !

➤ **Une remarque :** les décorations non officielles (Médaille de l'UNC - Médaille du Djebel - Croix du Combattant de l'Europe, etc...) ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une remise lors de cérémonies officielles. En raison de leur caractère privé, leur remise ne peut être effectuée dans un lieu public, ni en présence d'autorités officielles agissant *ès-qualité*. Les décorations associatives se portent à droite. Elles ne doivent en aucun cas être mêlées à des décorations officielles.

Leur port est strictement interdit sur un uniforme militaire !

➡ **LEGION D'HONNEUR**

Par décret en date du 26 avril 2018, portant promotion au grade d'officier et nomination au grade de chevalier en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active ou au titre des anciens combattants de la guerre 1939-1945, des Théâtres d'opérations extérieurs et de l'Afrique du Nord, les adhérents de l'UNC dont les noms suivent sont promus chevalier de la Légion d'Honneur :

- Belogi Benito UNC 92, *blesse, cité*;
- Bridet Pierre UNC 12, *cité*;
- Denouette Guy UNC 37, *médaille militaire* ;
- Ghellinck d'Elseghem (de) Joseph UNC 56;
- Groff Michel UNC 13, *cité, malheureusement décédé avant parution du JO* ;
- Monnier Pierre UNC 35, *cité* ;
- Pauleau Jean UNC 56, *cité* ;
- Riu Gérard UNC 44, *cité* ;
- Villette Roger UNC 56, *cité* ;

Félicitations à tous !



➡ L'UNC DE NOUVEAU SUR FACEBOOK

Aujourd'hui ...



...comme hier

Rejoignez l'UNC

www.unc.fr

Après quelques mois d'interruption dus à un dysfonctionnement rédactionnel temporaire, l'UNC est de nouveau présente sur Facebook. Cette page est animée par Denis Bevilacqua, administrateur national, membre de la commission communication interne et recrutement.

N'hésitez-pas à consulter cette page Facebook, à la commenter, à l'enrichir, à y échanger dans un esprit de bon aloi ... C'est une vitrine de l'UNC !

@UNC.com.pub.recrut

INFORMATIONS GENERALES

➡ FICHES DES MORTS POUR LA FRANCE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Le site internet *Mémoire des hommes*, qui contribue à l'enrichissement de la base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale par les internautes, a atteint 1,4 million de fiches indexées. À titre d'exemple, il est désormais possible de dire que la journée la plus meurtrière du conflit ne serait pas, comme les historiens l'ont longtemps cru, le 22 août 1914 (21 035 morts) mais le 25 septembre 1915, offensives de Champagne et d'Artois qui ont fait 23 416 morts. Initié en novembre 2013, à l'occasion du lancement des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, mis en œuvre par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées, ce programme proposait

aux internautes d'enrichir les données relatives aux soldats Morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale à partir des informations présentes sur leurs fiches de décès numérisées en ligne. En complément des nom, prénom, date de naissance, département ou pays de naissance, il s'agissait de transcrire le grade et l'unité au moment du décès, le recrutement, le lieu de naissance, la date et le lieu de décès, etc. Cette transcription permet désormais des recherches croisées et notamment de mesurer les pertes par zone géographique, classe, grade, etc. Basé sur la gratuité, le volontariat, la motivation et l'esprit d'entraide, ce programme a mobilisé 2 491 annotateurs, dont les vingt premiers ont indexé 651 000 fiches. Le site « Mémoire des hommes », créé en 2003, permet des recherches à travers 2,7 millions de noms et cinq millions d'images. En 2017 1,8 million de visites sur le site ont été enregistrées.



➡ AGENDA JUIN 2018

☞ **Vendredi 15 juin à 14h30** : commission nationale d'action sociale.